

## Avis de vacance de la fonction de Directeur ou de Directrice de l'UFR ASSP

La fonction de Directeur ou de Directrice de l'UFR ASSP sera vacante à compter du 26 février 2026.

Les candidatures devront satisfaire aux conditions précisées à l'article L713-3 du Code de l'éducation et aux dispositions statutaires en vigueur.

Conformément à l'article 12 des statuts de l'UFR « *La Directrice ou le Directeur est élu par le Conseil de l'UFR. Son mandat, dont la durée est de cinq ans, est renouvelable une fois. La Directrice ou le Directeur est désigné au scrutin majoritaire à deux tours, parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs en fonction dans l'UFR qui participent à l'enseignement.*

 »

Par ailleurs, conformément à l'article 12 des statuts de l'UFR ASSP, « *à l'issue de l'élection du Directeur ou de la Directrice, et au cours de la même séance, le Conseil élit un Directeur adjoint ou une Directrice adjointe, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, sur proposition de la Directrice ou du Directeur ou nouvellement élu.*

 »

Les candidatures seront accompagnées d'une profession de foi. Elles seront adressées **au plus tard le 10 février 2026 à midi** par courriel auprès de la secrétaire de direction de l'UFR sur l'adresse suivante : [adeline.perardelle@univ-lyon2.fr](mailto:adeline.perardelle@univ-lyon2.fr)

L'élection du Directeur ou de la Directrice aura lieu lors du Conseil de composante convoqué le **26 février 2026 à midi**.

Le mandat du nouveau Directeur ou de la nouvelle Directrice et de la direction adjointe prendra effet **à cette même date**.

|                                      |                        |
|--------------------------------------|------------------------|
| Diffusion de l'appel à candidatures  | 19 janvier 2026        |
| Date limite de dépôt de candidatures | 10 février 2026 à midi |
| Election en Conseil de l'UFR         | 26 février 2026        |

### Renseignements:

Stéphane CHRETIEN, Directeur sortant de l'UFR ASSP

☎ : 04.78.77.24.09 - courriel : [stephane.chretien@univ-lyon2.fr](mailto:stephane.chretien@univ-lyon2.fr)

Jonathan WIDENT, Responsable administratif et financier de l'UFR ASSP

☎ : 04.78.77.23.67 – courriel : [jonathan.wident@univ-lyon2.fr](mailto:jonathan.wident@univ-lyon2.fr)

Adeline PERARDELLE , Secrétaire de direction de l'UFR ASSP

☎ : 04.78.77.24.91 - courriel : [adeline.perardelle@univ-lyon2.fr](mailto:adeline.perardelle@univ-lyon2.fr)

### Diffusion :

Membres du Conseil de l'UFR ASSP,

Personnels enseignants affectés au sein de l'Université

Affichage au sein de l'UFR ASSP (affichage papier et sur le site internet de la composante),

Site intranet de l'Université.

### Textes de références :

- Code de l'éducation - articles L. 713-1 et L713-3
- Statuts de l'UFR ASSP approuvés par le Conseil d'administration de l'Université le 11/07/2014.

Fait à Lyon, le 16 janvier 2026